

Objet : Formation des enseignants et formateurs des diplômes concernés par l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est une **obligation de compétences** pour les personnels intervenant à proximité des réseaux, **applicable depuis le 1er janvier 2018**. Cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.

L'arrêté du 15 janvier 2019 paru au JORF n°0050 du 28 février 2019 définit la liste des diplômes professionnels délivrés par les ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur, permettant la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), figure en annexe I. Les compétences préparant à l'intervention à proximité des réseaux sont définies en annexe II.

L'arrêté précise que **ces compétences sont évaluées au cours des épreuves professionnelles des diplômes**, permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

93 diplômes sont concernés, 19 CAP, 4 Mentions complémentaires, 11 BEP, 18 bacs professionnels, 23 brevets professionnels, 18 BTS.

Il est donc nécessaire d'accompagner les enseignants et formateurs des diplômes du bâtiment (gros œuvre, second œuvre, énergie, travaux publics, génie électrique). L'académie de Nantes et de Dijon en partenariat avec l'OPPBTP¹, le CCCA - BTP² a créé et mis en place un parcours M@gister dédié à la formation des enseignants et formateurs. Ce parcours d'une durée de 8 heures sera rendu disponible pour chaque académie courant décembre 2020.

Présentation du parcours M@gister :

Objectifs généraux :

- Accompagner les enseignants et formateurs dans leur propre formation à l'intervention à proximité des réseaux
- Préparer les enseignants et formateurs au passage du « Quiz AIPR Concepteur »
- Proposer aux enseignants et formateurs des outils et ressources pour former les élèves, apprentis et/ou étudiants
- Accompagner les enseignants et formateurs à former les apprenants dans le but de la certification des compétences de l'intervention à proximité des réseaux.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- Identifier les enjeux de l'intervention à proximité des réseaux
- Passer avec succès le quiz de la certification AIPR
- Former les élèves, apprentis et/ou étudiants
- Préparer les apprenants à la certification.

Cette mise à disposition peut permettre à l'ensemble des inspecteurs IEN et IA-IPR STI de chaque académie, d'utiliser ce parcours dans le cadre de l'accompagnement de l'ensemble des enseignants et formateurs concernés par cette obligation.

¹ Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

² Comité Central de Coordination de l'Apprentissage dans le Bâtiment et les Travaux publics